



Le secrétaire général du Comité central du Rdpc met en garde : aucun militant ne sera épargné en cas d'indiscipline. L'avertissement concerne aussi les membres des Commissions.

Jusqu'ici, seuls les militants candidats étaient susceptibles d'être sanctionnés par le Conseil de discipline ad hoc du Comité central du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (Rdpc).

Notamment pour avoir refusé de se conformer aux directives de la hiérarchie du parti encadrant les échéances électorales nationales comme les élections législatives et municipales de 1993 et 2020. Mais ça, c'était avant. La donne va en effet changer à la faveur du renouvellement des bureau des organes de base dont le processus a officiellement été lancé sur l'ensemble du territoire national le 7 août dernier.

Les membres des Commissions régionales, départementales, voire locales d'encadrement des opérations de renouvellement sont désormais eux-aussi concernés. L'annonce a été faite par le secrétaire général du Comité central du Rdpc par ailleurs président de la commission centrale de supervision des opérations de renouvellement.

A propos des questions d'ordre disciplinaire justement, Jean Nkuété prévient : « si les candidats courent le risque de sanctions disciplinaires pour entorse aux textes et directives du parti, les membres des commissions chargés de conduire le processus sur le terrain s'exposent aux mêmes sanctions. A partir» de cette échéance, en effet, le Conseil de discipline ad hoc du Comité central se penchera également sur le comportement litigieux et la conduite reprochable des responsables mandatés sur le terrain ».

Tous les acteurs impliqués dans le processus sont donc invités à respecter scrupuleusement la circulaire du président national du parti et la note d'application du secrétaire général du Comité central.

Le « sens de la discipline et du respect des directives » sera le « principal atout pour la réussite des opérations à venir. A ce sujet, qu'il soit bien clair que là où le processus sera entaché d'irrégularités avérées, en opposition avec l'esprit et la lettre des textes d'encadrement, nous n'aurons pas d'autre choix que d'annuler l'élection », a recommandé le secrétaire général du Comité central du parti.

Jean Nkuété le sens de la responsabilité des équipes déployées sur le terrain, « pour éviter de créer des dispositions nouvelles ou de donner des interprétations subjectives et erronées à la circulaire du président national ».

Au sein du parti, l'on reconnaît que prendre des libertés avec les directives de la hiérarchie équivaut à un acte d'indiscipline et mérite d'être lourdement sanctionné, surtout venant des membres des commissions régionales, départementales ou locales.

Défis Actuels
